



*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
*Société des Vétérinaires Suisses*  
*Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri*

Berne, le 23 avril 2020

Communiqué de presse de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS)

## **Dès le 27 avril, les cabinets vétérinaires proposent à nouveau la totalité des prestations**

**À partir du 27 avril, les cabinets vétérinaires sont à nouveau habilités à réaliser toute la palette des examens et des traitements. Des dispositions supplémentaires seront prises pour continuer de protéger tant les employés que la clientèle.**

Aux termes de la décision du Conseil fédéral du 16 avril dernier, les cabinets médicaux ambulatoires peuvent reprendre leur service normal dès lundi prochain. Les cabinets vétérinaires font également partie de cette catégorie. Ils sont dès lors habilités, dès cette date, à proposer l'intégralité des prestations, y compris celles qui ne sont pas urgentes. Il convient toutefois de continuer à garantir la protection de la clientèle comme celle des employés. Le nombre de contacts personnels dans les cabinets vétérinaires est en général plutôt réduit et il est facile de les retracer. Les cabinets appliquent les instructions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), lesquelles valent également pour la clientèle.

### **Concept de protection pour les cabinets et les cliniques vétérinaires**

La Société des Vétérinaires Suisses (SVS) a élaboré des recommandations relatives à un concept de protection pouvant être repris par les cabinets et les cliniques vétérinaires. Celui-ci englobe notamment le fait que les visites ordinaires au cabinet ne devraient avoir lieu que sur annonce téléphonique préalable du détenteur. De manière générale, les propriétaires d'animaux attendent à l'extérieur durant l'examen et le traitement. La remise de l'animal se fait par exemple sur la place de parc. La médecine des animaux de rente veille également à garantir la distance nécessaire.

### **Pertes économiques parfois considérables**

Ces dernières semaines, les cabinets et les cliniques vétérinaires sont certes restés ouverts, ils ont néanmoins dû, en raison des dispositions du Conseil fédéral, se limiter aux soins de base ainsi qu'aux traitements absolument nécessaires. De nombreux cabinets vétérinaires ont dès lors subi des reculs de chiffres d'affaires parfois considérables. Par ailleurs, de nombreux cabinets travaillent en deux équipes distinctes, afin d'une part de garantir les soins de base en santé vétérinaire et d'autre part de malgré tout protéger le personnel. Le chômage partiel est répandu dans le secteur des petits animaux. Des dispositions supplémentaires telles que notamment des parois en plexiglas ont en outre requis des investissements au niveau des infrastructures. À cela s'ajoute l'accroissement des besoins d'information de la clientèle: de nombreux vétérinaires ont investi beaucoup de temps dans des entretiens, qu'ils ont finalement partiellement renoncé à facturer.



### **Travail supplémentaire en raison de la fermeture des frontières**

Au Tessin, on a constaté une charge de travail accrue en dépit de l'offre vétérinaire réduite. Elle découle du fait qu'un certain nombre de détenteurs d'animaux ne peuvent plus se rendre dans les cabinets de l'Italie voisine avec leurs animaux de compagnie. La situation était semblable dans la région limitrophe avec l'Allemagne, où certains cabinets ont vu une extension de leur clientèle, en particulier dans le secteur équin, où les détenteurs ne pouvaient plus se rendre en Allemagne voisine pour y faire traiter leurs chevaux.

### **Informations complémentaires:**

Service médias SVS, tél. 031 307 35 37, [media@gstsvs.ch](mailto:media@gstsvs.ch)